

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0027**

commune (s) : Jonage

objet : Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue de la Pléiade

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

Bureau du 2 juin 2008**Décision n° B-2008-0027**

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue de la Pléiade**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

L'association syndicale du lotissement Le Parnasse a sollicité le classement de la rue de la Pléiade dans le domaine public de voirie communautaire.

Cette voie assure la liaison entre la rue des Combes et la rue des Biesses, toutes deux voiries communautaires.

Monsieur le maire de Jonage soutient cette demande, relevant l'intérêt incontestable de cette voie pour la circulation générale.

L'association syndicale propriétaire s'est engagée à céder gratuitement les parcelles de terrain référencées au cadastre sous les numéros AX 124, 127 et 128, constituant l'emprise de la voie ainsi que les parcelles AX 120, 122 et 123, constituant le trottoir de la rue des Combes.

L'ensemble des services communautaires a émis un avis favorable au classement en l'état de la rue de la Pléiade dans le domaine public de voirie et à l'intégration dans ledit domaine des parcelles AX 120, 122 et 123, nécessaires à l'élargissement de la rue des Combes.

Les travaux nécessaires à la remise en état de la rue de la Pléiade, dont le montant est évalué à 27 000 €, seront financés en accord avec la Commune sur le budget du Fonds d'initiative communale (FIC).

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par ces voies, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le classement de la rue de la Pléiade à Jonage dans le domaine public de voirie communautaire qui prendra effet à la date de signature de l'acte authentique.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété à titre gratuit au profit de la Communauté urbaine des parcelles référencées AX 124, 127 et 128 constituant le sol de la rue de la Pléiade et des parcelles AX 120, 122 et 123, déjà incorporées à la voie publique communautaire dénommée rue des Combes à Jonage.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007.

4° - L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.